

# IGEPAC et le PRIX DE L'EAU

**Avec IGEPAC, passez du Moyen Age au XXI ième siècle**

## **Mission impossible ?**

Au regard d'un bon nombre d'élus et d'un point de vue administratif l'eau est toujours considérée comme une redevance, une taxe ou un impôt local ... servant à compléter un budget communal. Mais la gestion actuelle doit être faite à l'aide d'un budget séparé et autonome, et la démarche ( d'une simple gestion financière ) devant accompagner ce changement ne s'est pas faite faute d'un manque de formation de nos décideurs, quelques soient d'ailleurs leurs niveaux de responsabilités. Les témoignages déjà recueillis par IGEPAC en sont une preuve évidente.

Pour certains consommateurs, le prix de l'eau n'est vraiment pas équitable. Combien d'entre nous ont détaillé et analysé une facture d'eau ? Quel est le pourcentage de ménages qui ont vraiment des difficultés de fin de mois pour payer leur facture d'eau ? " Tout le monde s'en fout " et il n'y a pas de mal à exiger quelques euros de plus à une minorité sociale. Certains élus profitent de cette situation pour mener et enseigner une politique discriminatoire, et ne s'en cachent d'ailleurs pas publiquement !

**Les médias nous indiquent des prix du m<sup>3</sup> qui ne reflètent pas la réalité. IGEPAC se donnera donc pour mission de déterminer au mieux le prix de l'eau que paye le consommateur. Une enquête nationale est en cours et IGEPAC compte sur votre participation pour mener à bien cette mission. Voir notre appel à témoin.**

**Une première distinction** est faite entre

- l'eau, **produit de consommation courante**, indispensable à la vie, nécessaire à l'alimentation et à l'hygiène,

et

- l'eau, **matière première** des activités professionnelles, qui sera revendue directement ou transformée dans un but lucratif.

**Une seconde distinction** est faite parmi les activités professionnelles. **L'agriculture** tient une place à part. C'est une activité d'utilité publique, vitale pour la Nation, permettant de nourrir l'ensemble de la population.

**Le professionnel** sera un abonné ayant des consommations de l'ordre du millier de  $m^3$ , ce n'est pas un industriel mais un abonné ayant une facturation identique à celle du particulier.

**L'abonné de référence** a une consommation annuelle de  $60 m^3$ . Cette moyenne est très proche de la médiane c'est à dire qu'il y a autant d'abonnés consommant moins de  $60 m^3$  que d'abonnés consommant plus de  $60 m^3$ . La consommation annuelle de  $120 m^3$  prise en référence par l'administration n'a aucune signification statistique pour les consommateurs que nous sommes, elle nivelle et abaisse le prix du  $m^3$  d'eau en voilant la réalité.

**Les informations sur le prix de l'eau** sont faites à partir de statistiques locales basées sur la facture du consommateur et les données publiques des collectivités.

**Le prix du  $m^3$  d'eau** est le prix de revient du consommateur : montant de la facture divisé par le nombre de  $m^3$  consommés.

**Le coût de production** ou le prix de revient à la collectivité du m<sup>3</sup> est obtenu en divisant le montant des charges par le nombre de m<sup>3</sup> facturés.

Nos élus, les médias et les administrations locales crient régulièrement au scandale parce que le prix du m<sup>3</sup> en France varierait du simple au double. **Mais la présence d'une part fixe dans la facturation de l'eau peut multiplier par dix et plus le prix du m<sup>3</sup> entre proches voisins d'une même localité, d'une même rue.** Les origines d'une telle injustice découlent d'un choix politique qui est un véritable tabou. Lire notre dossier.

## **POURQUOI L'EAU est-elle plus chère à la campagne ?**

**Certains élus, par médias interposés, ressassent leur divine réponse :** « La longueur des réseaux est inversement proportionnelle au nombre d'habitants au km<sup>2</sup>, l'eau coûte donc plus chère à la campagne qu'en ville ». Une parfaite lapalissade pour éluder la réalité. Certes, la longueur du réseau n'est pas sans conséquence sur la facture d'eau, mais d'une façon générale cette conséquence est bien moindre que celle présumée. Ce genre d'évidence gratuite n'est jamais quantifiée, évidemment.

**Et pourquoi ?**

### **Une véritable injustice nationale**

**L'AGRICULTURE nourrit la Nation, les habitants des villes et des villages. Et donc l'aGRICULTURE pollue les sources et les rivières.**

Les maires des villages sont mis en demeure, par la Préfecture, de prendre les dispositions nécessaires pour lutter contre la pollution des nappes phréatiques ( *pollution par les produits chimiques utilisés par l'agriculture* ).

L'Etat ( DDASS ) adresse aux maires des villages, par exemple cette lettre administrative : « La teneur en nitrates analysée ( 50,4 mg/l ) dans votre commune est supérieure à 50 mg/l. Cette eau est donc **NON CONFORME** à la réglementation française pour ce paramètre. **Une enquête devra être effectuée IMMEDIATEMENT afin de déterminer les causes de cette non-conformité. Des mesures correctives nécessaires devront être prises rapidement afin de rétablir la qualité de l'eau. Les résultats de l'enquête de recherche des causes ainsi qu'une information sur les mesures correctives prises devront être transmises Immédiatement au Préfet ... etc.** ». *L'humour des ordinateurs de nos administrations est souvent très pesant, mais certainement pas anodin.*

Comment remédier à une telle pollution, qui dure depuis des années et qui est très variable suivant les saisons ( épandages et météo ), que faire ? Poursuivre l'exploitant agricole en justice et lui demander des dommages et intérêts ? Impossible, la pollution agricole est, de fait, un droit. C'est donc aux consommateurs d'eau potable de payer la facture.

Cette dépollution n'étant pas matériellement possible, la seule possibilité pour les petites communes est de faire appel à une entreprise privée ( *les habituelles Lyonnaise, Veolia et consorts* ) très impatientes d'avoir de nouveaux clients. Que proposent-elles ? De diluer cette pollution avec une eau moins polluée ( essentiellement des eaux de surfaces ) ce qui augmente le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 1 à 2 €. C'est ainsi que l'eau du robinet pourra avoir parcouru une cinquantaine de kilomètres pour venir alimenter un village où l'eau polluée de ses sources coule en abondance.

Si la Bretagne fut une des premières régions à être victime de cette pollution, la pollution s'est généralisée sur l'ensemble du territoire où l'agriculture est présente. La Bourgogne, lieu de naissance d'IGEPAC, n'y échappe pas.

Une rapide remarque à propos des taux de pollution : la Lyonnaise ( Magazine Hiver 2009 ) conseille de boire l'eau du robinet : " Eau du robinet - Dégustez toutes ses saveurs - On y prend goût ! ". La loi limite la pollution en nitrate à 50 mg/l. Nous pouvons donc boire l'eau de la Lyonnaise dosée à 30 mg/l ( dosée à 30 mg/l pour être sympa, nous aurions pu prendre 49,99 mg/l ). Mais la Lyonnaise oublie de nous dire que la loi nous oblige à limiter notre consommation. En effet si la loi sanitaire interdit

de boire un verre d'eau dosé à 50,6 mg/l de nitrate, elle ne peut pas nous autoriser à boire l'eau de la Lyonnaise sans modération. Dans le cas cité, nous devons nous limiter à 2 verres ! Une relativité qui coûte très chère aux communes rurales.

*Mais de quoi vous plaignez-vous, nous rabâche nos élus ? Évidemment, la situation des pays en voie de développement est encore plus inquiétante car la pollution n'est pas contrôlée et les conséquences sanitaires y sont catastrophiques avec des développements exponentiels de cancers. Nous avons la chance d'être immunisés par des ingurgitations homéopathiques, n'est-ce pas Docteur ? Un très gros dossier à établir.*

Actuellement, seuls les villageois subissent les conséquences financières d'une **politique agricole** qui ~~semble être~~ est incontournable : la pollution agricole est autorisée, l'agriculture est fortement subventionnée et « *le pouvoir d'achat des exploitants agricoles doit être maintenu ( Agence de l'eau )* ». **Il faut donc que le coût total de la pollution agricole soit pris en charge par l'ensemble des consommateurs, villageois et citadins.**

**En conclusion et pour comble ! Les villages subissent seuls la pollution et doivent se résoudre à acheter l'eau moins polluée des villes ! Et les maires de ces villages doivent quémander des subventions, demander l'aumône aux élus-décideurs locaux ( citadins le plus souvent ). Et le jour venu, on rappellera à la commune que c'est grâce à son cher protecteur qu'elle a pu avoir une aide !**

**L'eau est devenu un patrimoine national. La pollution est un problème national, son financement doit être national.**

**Les Agences de l'eau pourraient en réguler le financement. ... ?**

---

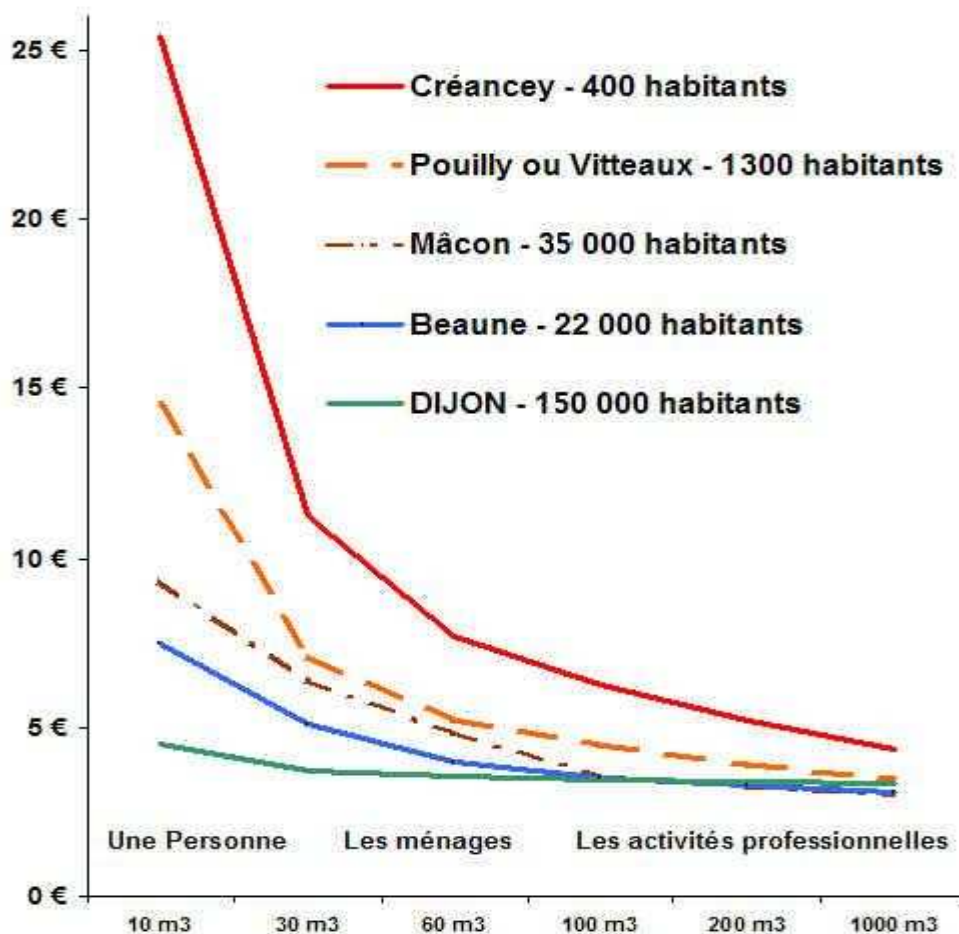
---

---

**POUR QUI L'EAU est-elle plus chère ?**

## **L'eau des villes et l'eau des champs en Bourgogne**

**Comparaison du prix du m<sup>3</sup> en fonction de la consommation  
( avec assainissement )**



A la campagne où l'eau coule en abondance, cet accès à l'eau potable peut devenir inaccessible : à Créancecy les parts fixes s'élèvent à 213 €. Aucune ville de France n'admettrait de tels montants de parts fixes ! Soulignons que ce montant est loin d'être négligeable en ville.

Prenons par exemple, la ville de Beaune. Avec un montant d'abonnement limité à 44 €, on constate que pour une consommation de 30 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> est facturé à 4,56 € alors qu'un hôtelier le payera 3,10 €. *L'injustice est moins importante donc moins choquante ( une surfacturation seulement de 50% pour le moins pollueur - par rapport au plus pollueur ! ).*

Mâcon, chef lieu du département de Saône et Loire, a un prix de l'eau un peu trop élevé, comparé aux villes bourguignonnes. Une dizaine d'élus, ce n'est pas la

majorité mais c'est déjà bien, proposent un retour à une vraie gestion publique pour " **un prix de l'eau unique, pour tous les usagers** d'un même territoire - communes avoisinantes " ( le magazine de la ville de février 2009 ). Pour cette ville, les parts fixes sont élevées ( 64 € ) et donc très pénalisantes pour les faibles consommations.

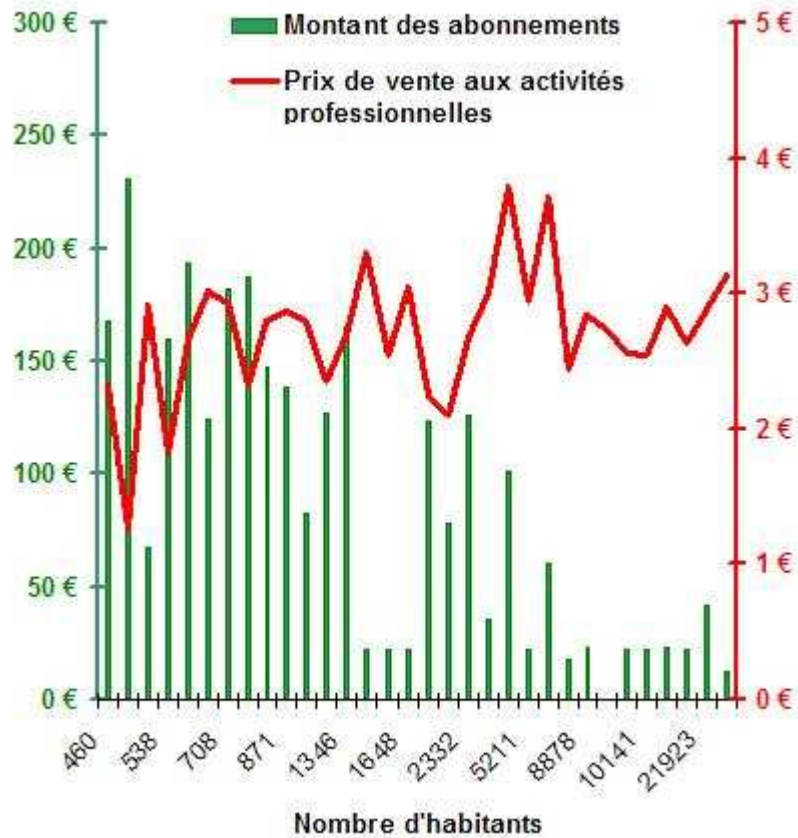
Dijon, avec un montant de parts fixes d'une douzaine d'euros est sur la bonne voie depuis longtemps, mais fait moins bien que Longvic ( 9500 habitants ) qui a totalement supprimé les parts fixes.

L'eau est plus chère pour les villages qui sont obligés de sous-traiter la gestion de l'eau. La longueur importante des réseaux et le faible nombre d'habitants d'un village sont des justifications de prix élevés ; **vrai dans une certaine mesure, sauf pour les activités professionnelles !**

**Bien que le nombre de communes soit ici volontairement limité pour plus de lisibilité, le graphique ci-dessous justifie l'existence des parts fixes par un prix de vente local quasi-unique aux professionnels, à la ville comme à la campagne. Et nos élus voudraient nous faire croire que ce n'est qu'une malencontreuse conséquence, indépendante de leur volonté.**

**Jusqu'à preuve du contraire, le maintien de parts fixes sert à niveler le prix de vente aux professionnels gros consommateurs ( prix de vente toujours en dessous du coût de production ).**





Sources du graphique ci-dessus : IGEPAC - UFC21.

### Question d'IGEPAC :

**Pourquoi le consommateur d'eau potable doit-il soutenir le marché économique local et national ( agriculture ) ?**